

ASENAS A POUR BUT DE...



PROTÉGER l'environnement en s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

ÊTRE l'interlocuteur de référence auprès des autorités publiques régionales dans le cadre des politiques de réhabilitation, d'assainissement et de dépollution.



PROMOUVOIR ET DÉFENDRE les intérêts professionnels de ses membres.

PROMOUVOIR le métier de l'assainissement et de la dépollution des sols et des eaux souterraines.



PROFESSIONNALISER le métier dans une optique d'amélioration continue.

FAVORISER le développement d'un secteur important pouvant participer activement au redéploiement économique de la Wallonie et de Bruxelles.



MEMBRES



BENVITEC WALLONIE S.A.
Av. De Spirou, 22 - 6220 Fleurus
T 071.87.04.80 - F 071.37.48.74
info@benvitecwallonie.be - www.group-benvitec.be



DANHEUX&MAROYE S.A.
rue des Frères Taymans, 32 - 1480 Tubize
T 02.355.77.00 - F 02.355.51.09
info@danheux-maroye.be - www.danheux-maroye.be



DEEP GREEN S.A.
Rue Anna Boch, 34 - 7100 La Louvière
T 02.340.87.90 - F 02.347.43.18
contact@deep-green.com - www.deep-green.com



ECOTERRES S.A.
Av. Jean Mermoz, 3C - 6041 Charleroi
T 071.25.60.41 - F 071.25.60.44
info@ecoterres-deme.be - www.ecoterres.be



ENVISAN INTERNATIONAL S.A.
Parc d'activités économiques de Martinrou
Rue des Fabriques, 8 - 6220 Fleurus
T 071.37.69.19 - F 071.37.69.49
info@envisan.com - www.envisaninternational.be



GALÈRE S.A.
Rue Joseph Dupont, 73 - 4053 Chaudfontaine
T 04.366.67.11 - F 04.366.68.11
info@galere.com - www.galere.be



SANIFOX S.A.
Rue Ernest Montelier, 22 - 5380 Fernelmont
T 081.24.50.80 - F 081.24.50.81
info@sanifox.com - www.sanifox.com



SITA REMEDIATION S.A.
Rue de la Basse Sambre, 8-10 - 5140 Sombreffe
T 071.80.01.00 - F 071.87.06.59
belgium@sitaremediation.com - www.sitaremediation.com

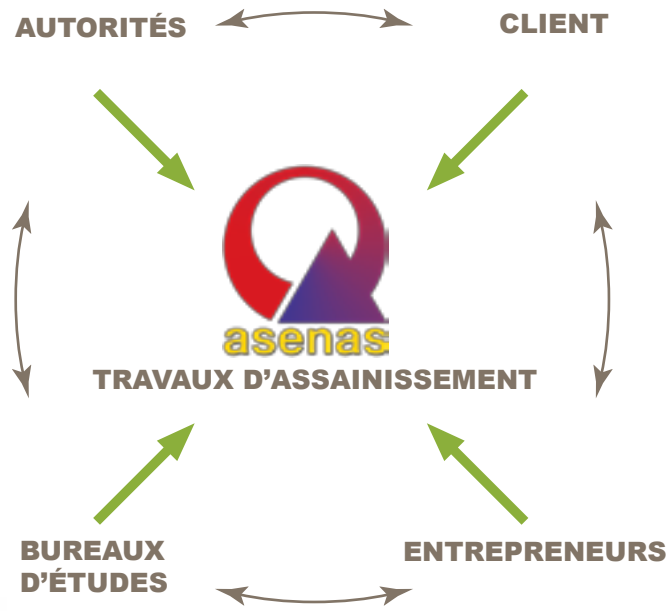


SOL&VAL S.A.
ZI de Ghlin-Baudour Sud - rue des Roseaux - 7331 Saint-Ghislain
T 065.59.53.82 - F 065.59.53.83
info@soletval.com - www.soletval.com



Association des
Entrepreneurs en
Assainissement des Sols





NOTRE MÉTIER

L'assainissement et la dépollution des sols représentent tant une priorité environnementale qu'une priorité économique. Les actions de réhabilitation ont principalement pour objectifs:

- de prévenir et de résoudre les problèmes d'environnement et de santé publique;
- de rendre les terrains désaffectés à nouveau disponibles pour de nouvelles activités;
- de garantir une sécurité juridique aux investisseurs.

Le premier travail de l'assainisseur consiste à promouvoir la concertation entre les différents acteurs entrant en ligne de compte dans tout problème lié à la pollution des sols et des eaux souterraines.

Notre métier est par nature pluridisciplinaire et fait intervenir de nombreux facteurs liés à des critères:

- **Techniques:** nature du sol, type de polluants, limites et contraintes de mise en oeuvre...
- **Economiques:** coût et délai d'assainissement...
- **Législatifs:** concentrations résiduelles imposées, réaffectation future...